

La méthode des questions

La significativité de l'aspect environnemental est déterminée en effectuant le calcul suivant :

$$\begin{aligned} & \textbf{Significativité} \\ & = \\ & \textbf{Sensibilité du milieu} \\ & \quad \times \\ & \textbf{Gestion de l'aspect environnemental} \\ & \quad \times \\ & \textbf{Importance de l'aspect environnemental} \\ & \quad \times \\ & \textbf{Nombre de non-conformité réglementaire,} \\ & \textbf{non chiffrée liée à l'aspect environnemental.} \end{aligned}$$

Chaque critère est noté sur 12. La cotation est améliorée par l'utilisation de grilles spécifiques à chaque critère.

◆ Sensibilité du milieu

La cotation est réalisée en répondant aux questions suivantes :

➤ **Est-ce que l'aspect environnemental peut être aggravé par un risque naturel quelconque ?**

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Avalanche▪ Séisme▪ Inondation▪ Eruption volcanique▪ Raz de marée▪ Instabilité des versants | <ul style="list-style-type: none">▪ Brouillard▪ Foudre▪ Précipitations (neige, pluie, grêle)▪ Relief important▪ Autre |
|---|---|

➤ **Est-ce que l'aspect environnemental peut être aggravé par une activité anthropologique quelconque ?**

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Malveillance▪ Autre industrie : effet cumulatif ou effet aggravant▪ Aéronef | <ul style="list-style-type: none">▪ Gazoduc▪ Trafic▪ Autre |
|---|--|

➤ **Est-ce que l'aspect environnemental fait l'objet d'une pression humaine quelconque ?**

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Association▪ Riverains▪ Client▪ Concurrent▪ Politique/Collectivité▪ Médias | <ul style="list-style-type: none">▪ Administrations▪ Actionnaires▪ Banques▪ Assureurs▪ Autre |
|---|--|

➤ **Est-ce que l'aspect environnemental a une action sur une activité humaine ?**

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Habitations▪ Monuments historiques, sites archéologiques▪ Hôpitaux▪ Ecoles▪ Captages▪ Station d'épuration communale | <ul style="list-style-type: none">▪ Décharge communale ou privée▪ Agriculture▪ Industrie▪ Activités de loisir : gymnase, piscine▪ ERP▪ Autre |
|--|---|

➤ **Est-ce que l'aspect environnemental a une action sur un milieu naturel ?**

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Sols▪ Matières non renouvelables▪ Atmosphère▪ Eaux superficielles | <ul style="list-style-type: none">▪ Eaux souterraines▪ Flore▪ Faune▪ Autre |
|--|---|

La notation , pour chaque question se fait comme suit : calculer le nombre de réponse positive pour chaque question ; si ce nombre < 2 = note 1, si ce nombre est égal ou supérieur à 2, note 2. La note totale de la sensibilité est la somme des notes des questions.

◆ **Connaissance et maîtrise des impacts**

La cotation est réalisée en répondant aux trois questions suivantes :

- **Savoir** : est-ce que l'équipe dirigeante connaît l'aspect ?
- **Suivre** : est-ce que des actions de suivi ont été mis en place pour connaître l'évolution de l'aspect ?
- **Agir** : est-ce que des actions ont été prévues ou envisagées pour traiter l'aspect environnemental ?

La notation , pour chaque question se fait comme suit : si la réponse à la question est oui, une note 4 est obtenue ; si la réponse est non, une note 0 est obtenue. A noter que cette cotation peut être améliorée, en se posant des sous-questions ; par exemple, pour le suivi : y-a-t-il des indicateurs, des procédures, des appareils de contrôle... ? La note totale de la gestion est la somme des notes des 3 questions.

◆ **Importance de l'aspect (ou gravité et fréquence de l'impact)**

Il s'agit de se poser les deux questions suivantes :

- **Est-ce que** l'aspect fait l'objet d'une non-conformité réglementaire ? Si la réponse à la question est oui, une note 6 est obtenue ; si la réponse est non, une note 0 est obtenue
- **Est-ce que** l'aspect fait l'objet de plaintes ? On calcule le nombre de plaintes et on donne la note comme suit :

Nombre de plaintes	Note attribuée
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6 et plus	6

◆ **Nombre de non-conformité réglementaire, non chiffrée**

Une non-conformité réglementaire non chiffrée est toute ce qui n'est pas un seuil ; exemple :

- Tenue d'un livret de chaufferie
- Séparation des réseaux
- Information de l'inspecteur des installations classées

Il s'agit de comptabiliser l'ensemble des non-conformité réglementaire de ce type est d'affecter une note comme suit :

Nombre de non-conformité réglementaire	Note attribuée
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12 et plus	12